REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURIATNIE

Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local Ministère délégué auprès du ministre de l'intérieur, de la promotion de la décentralisation et du développement local, chargé de la décentralisation et du développement local

Honneur – Fraternité-justice REGION DE NOUAKCHOTT COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Procès-verbal d'attributaire provisoire n°07-2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, jeudi cinq (05) Décembre à 11 h 30 mn GMT, s'est tenue une réunion de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott (CPMP-RN) sous la présidence de son Président Mohamed Fouad Barrada, Président de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott (PRMP-RN).

Les membres:

- Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall, Membre avec voix délibérante
- Aminata Lo, Membre avec voix délibérante
- Chighaly El Mahjoub, Membre expert
- Mouna Mint/ Lehmad, Membre expert

Ordre de jour :

Attribution provisoire relative à l'examen et l'approbation du rapport d'analyse des offres relatif au DAO n°10/CPMP/RN/2024 concernant les Travaux d'extension du Réseau d'eau Potable à Toujounine (Lot2 : 22 000 ml de conduite De 75 A De 200).

Attribution provisoire:

- 1- Attribution provisoire relative aux travaux d'extension du réseau d'eau potable à Toujounine (DAO n°10/CPMP/RN/2024, Lot2 : 22 000 ml de conduite de 75 A DE 200). Sous réserve de la non objection du bailleur, la CPMP-RN attribue provisoirement le marché relatif au dossier précité.
- **2- Objet du marché :** Travaux d'extension du réseau d'eau potable à Toujounine (Lot2 : 22 000 ml de conduite de 75 A DE 200).

3- Le soumissionnaire conforme pour l'essentiel et qualifié techniquement :

Nom des	Montant de l'offre hors	Rabais	Montant de l'offre après
Soumissionnaires	rabais		rabais
SOCOSAF	11.989.260 MRU/HT	SO	11.989.260 MRU/HT

3- Le soumissionnaire retenu :

- SOCOSAF, montant de l'offre est de : 11.989.260 MRU/HT

4-L'offre jugée non conforme :

S.O.C:

Les expériences durant les 5 dernières années demandées relatives aux travaux de même nature, de même envergure et de même complexité ne sont pas conformes aux exigences du DAO (voir IC 5.3 (c) du RPAO du DAO n°10 CPMP/RN/2024) :

- Année 2024 : travaux de château d'eau présentés ne sont pas similaires aux exigences demandées
- Mars 2021 : expériences fournies sur l'aménagement de périmètre irrigué ne sont pas similaires aux travaux demandés qui doivent-être notamment réalisés dans des zones urbaines
- 2019 contrats avec TASIAST (absence de preuves d'exécution des marchés) ce qui ne justifie pas que l'exécution est satisfaisante et terminée. Dans tous les cas c'est en dehors des 5 derniers années estimées

5-Soumissionnaire exclu: Néant

6-Soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme évaluée :

- SOCOSAF, soumissionnaire de nationalité mauritanienne

Identification du soumissionnaire :

TEL: 222 22344874/222 47314997

MAIL: socosaftp@gmail.com

7- Délai d'exécution : 4 mois

8- Recours

La publication du présent PV est effectuée conformément à l'article 55 de la loi 24-2021 du 29 décembre 2021 portant code de marché publics et ses textes d'application notamment l'article 62 du décret 2022-83.

Le Président

Mohamed Fouad Barrada





Les Membres Présents :

- Mohamed Abdellahi Cheik0h Mohamed Vall, Membre avec voix délibérante

- Chighaly El Mahjoub, Membre avec voix délibérante

- Mouna Mint Lehmad, Membre expert